

Lettre d'information COVID-19

Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires et Messieurs les présidents des Chambres consulaires

Grâce à votre mobilisation, la campagne de vaccination se poursuit et s'accélère à destination des personnes les plus vulnérables, notamment celles qui risquent les formes les plus lourdes de la maladie. Vous trouverez, dans cette lettre, les dernières informations concernant les centres de vaccination déployés dans notre département, dont l'action se renforce jour après jour.

Hier, dans leur intervention télévisée, le Premier ministre et le ministre des solidarités et de la santé ont appelé à une vigilance maximale face à une transmission du virus qui s'accélère. Notre département n'est certes pas placé parmi les 20 départements qui font l'objet d'un dispositif renforcé, mais la situation s'y dégrade également, et le virus gagne à nouveau du terrain.

Avec l'allongement des journées, l'augmentation des températures, mais aussi les vacances scolaires, les tentations sont grandes d'oublier les contraintes ou restrictions qu'impose la lutte contre l'épidémie. Il nous faut au contraire veiller au respect scrupuleux de toutes les mesures en vigueur, dont les gestes barrières, pour éviter que le virus ne fasse de nouvelles victimes et surtout que nous soyons obligés de recourir à des mesures encore plus restrictives.

*Nicolas HAUPTMANN,
 Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher*

Situation COVID-19 au 25 février 2021

(données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **162 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **161,1 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **5,8 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM.

Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

	S04	S05	S06	S07
Nombre de tests	7 487	7 884	7 344	9 085
Nombre de tests positifs	518	460	439	528
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	158,0	140,3	133,9	161,1
Taux de positivité	6,9 %	5,8%	6%	5,8

Suivi des cas

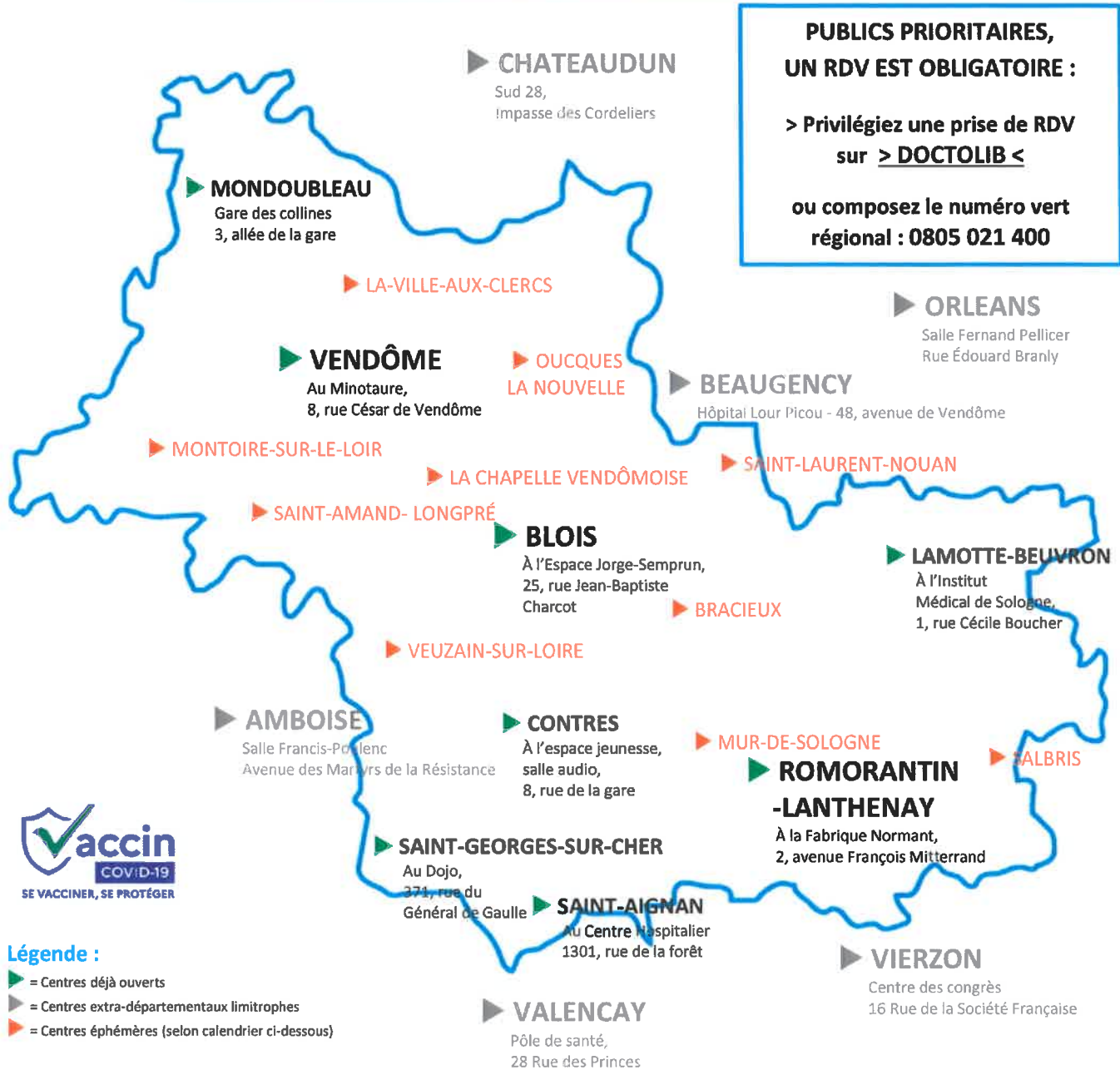
> Nombre de patients zéro entre le 19 et le 25/02 : **478**

> Nombre de cas contacts entre le 19 et le 25/02 : **923**

Source : CPAM de Loir-et-Cher

- > Nombre d'hospitalisations conventionnelles :
 → au 12/02 : **73** → au 18/02 : **74** → au 25/02 : **67**
- > Nombre de personnes en soins critiques :
 → au 12/02 : **8** → au 18/02 : **10** → au 25/02 : **8**
- > Nombre de décès total depuis le 01/09 : **305**

Source : SIVIC



CALENDRIER

DES CENTRES ÉPHÉMÈRES

- > lundi 22 février : Montoire-sur-le-Loir
- > Mardi 23 février : Saint-Laurent-Nouan
- > Mercredi 24 février : Saint-Amand-Longpré
- > Jeudi 25 février : Bracieux
- > Vendredi 26 février : Mur-de-Sologne
- > Lundi 1^{er} mars : Salbris
- > Mardi 2 mars : La Chapelle Vendômoise
- > Mercredi 3 mars : La-Ville-aux-Clercs
- > Jeudi 4 mars : Veuzain-sur-Loire
- > Vendredi 5 mars : Oucques La Nouvelle

PERSONNES POSITIVES :

ALLONGEMENT DE LA PÉRIODE D'ISOLEMENT DE 7 À 10 JOURS

Depuis le 22 février 2021, la durée d'isolement est portée à 10 jours pour tous les patients testés positifs quel que soit le virus du SARS-CoV2 considéré (variant ou non). La durée de la quarantaine pour les cas contacts reste à 7 jours après le dernier contact.

Compte tenu de la progression de la diffusion de variants plus contagieux sur le territoire, la Direction générale de la santé a renforcé et harmonisé les mesures d'isolement et de quarantaine.